

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4072**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Gestionnaire de biens immobiliers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CEFI	Président de la CPNE Immobilier, Président de la CPNE Immobilier

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3090 - Immobilier (Administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobiliers)

Code(s) NSF :

313p Organisation des services financiers

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le gestionnaire de biens immobiliers peut être responsable de la gestion des biens immobiliers d'un propriétaire, qu'il soit particulier, société foncière, investisseur institutionnel ou autre. Il est alors appelé gestionnaire locatif. Il peut également être responsable de la gestion de biens qui lui ont été confiés par des propriétaires, il est alors appelé gestionnaire de copropriétés ou syndic.

Capacités ou compétences attestées : - Maîtriser les aspects juridiques de la copropriété et de la gestion locative

- Connaître les bases juridiques des baux commerciaux
- Connaître les règles générales de l'urbanisme
- Maîtriser le vocabulaire technique
- Connaître l'organisation collective de la copropriété
- Maîtriser les droits individuels des copropriétaires

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cabinets d'administration de biens, sociétés immobilières et foncières, organismes de logement social, investisseurs institutionnels.

Gestionnaire locatif, gestionnaire copropriété, syndic de copropriété

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1501 : Gérance immobilière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 6 composantes : 1 - la technique professionnelle

- 2 - le cadre juridique
- 3 - la communication
- 4 - la comptabilité et la gestion
- 5 - les assurances
- 6 - l'architecture et la technique du bâtiment

La certification est évaluée par :

- une épreuve théorique et professionnelle : résolution d'un cas pratique à partir de données identiques quel que soit le contexte dans lequel doit se réaliser l'activité du candidat.
- une épreuve de langue étrangère : traduction de la première partie du mémoire sur la présentation d'ensemble de l'entreprise
- un mémoire avec soutenance (jury qualifié) : le mémoire écrit est avant tout professionnel et pratique.
- un suivi en entreprise (tuteur) : en trois périodes, il permet de vérifier la capacité du candidat à :
 1. s'intégrer dans l'entreprise,
 2. réaliser des activités confiées en conformité avec les normes et procédures,
 3. gérer un portefeuille ou mener une affaire en respectant les moyens à disposition.

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury de certification est composé de 100% de professionnels et au maximum de : - deux personnes désignées par les organisations patronales représentées à la CEFI - deux personnes désignées par les organisations syndicales représentées à la CEFI
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

En 2004, 45 personnes ont obtenu le CQP de gestionnaire de biens immobiliers.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

CPNEFP de l'immobilier - CEFI 46 rue de Rome
75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

RENNES, NANTES, LILLE, PARIS, ANNECY, LYON

Historique de la certification :